



Direction de la Démocratie, des Citoyen-nes et des Territoires
Service Egalité, Intégration, Inclusion (SEII)

**Observatoire Parisien
des Violences faites aux Femmes
(OPVF)**

BILAN 2023

Présentation

La Ville de Paris a créé **l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes** (OPVF) en novembre 2014. C'est un espace collectif permettant le travail en réseau entre tous.tes les acteur.rices de la ville, les institutions et les associations. Son but est de révéler **l'ampleur du phénomène** et d'aider à agir de manière opérationnelle pour y mettre fin.

Il permet d'élaborer une véritable **politique de lutte** contre les violences faites aux femmes à Paris, et de renforcer **la cohérence** avec les partenaires concernés. Il agit pour **rendre visible** les violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes afin de dégager des pistes d'actions utiles à la construction d'une politique publique efficace.

En partenariat avec les institutions (Préfecture, Police et Justice) ainsi que les expertes et les associations spécialisées, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) développe :

- **Un diagnostic actualisé** et partagé des violences et le développement du **travail en réseaux** locaux prenant appui sur la contractualisation entre les acteurs.rices (Contrat parisien de prévention et de sécurité, Schéma d'aide aux victimes, Schéma départemental santé),
- **La prévention des violences** par l'information du public (notamment à l'occasion du 25 novembre),
- **Le développement des compétences** professionnelles par la formation des acteur.rices (agent.es de travail social, agent.es d'accueil des mairies d'arrondissement, agent.es de médiation, etc.).

Comme chaque année, l'OPVF présente ici son bilan d'activités.

**Service Egalité Intégration Inclusion (SEII)
Direction Démocratie des Citoyen·nes et des territoires (DDCT)**

Sommaire

En 2023, l'OPVF a poursuivi son travail de fond sur ses 4 volets d'actions pérennes.

A. Axes de travail thématique

1. L'hébergement et le logement
2. Les jeunes femmes face aux violences
3. La santé des femmes

C. Coordination et formation

1. Le plan de formation des acteur·rices
2. Les réseaux d'aide aux victimes et les réseaux violences conjugales
3. Les publications pour le public et les professionnel·les

B. Mise en œuvre de dispositifs

1. Le grave danger : le TGD (Téléprotection Grave Danger)
2. La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales
3. La Maison des femmes de l'AP-HP
4. Le procès-verbal de renseignement judiciaire
5. Le protocole féminicide/homicide conjugal appelé protocole « Situations traumatiques graves pour mineur·es »

D. Visibilité

La campagne du 25 novembre

Beaucoup de ces travaux sont conduits en articulation avec le **Schéma d'aide aux victimes de Paris**.

A. Axes de travail thématiques

1. L'hébergement et le logement

Pour les situations d'urgence deux dispositifs sont identifiés: le **CHU-le PHARE** (Esperem) avec 27 places, et le **partenariat HAFB-Samu Social** qui a permis la mise en sécurité de 287 femmes et 173 enfants en 2023 (*en 2022 : 290 femmes et 232 enfants*).

Les structures d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences ou aux femmes

En 2023, **171 places d'hébergement sont disponibles** en accueil spécialisé face aux violences faites aux femmes en urgence et en stabilisation/insertion. Par ailleurs, s'ajoutent à ces hébergements, **25 places en résidence sociale** avec un accompagnement spécifique à Paris (*voir dans l'État des lieux 2023*).

Mais ce nombre de places toutes confondues (CHU, CHRS, résidence sociale) est très largement insuffisant au regard de la demande actuelle que les travailleur-ses sociaux-ales reçoivent quotidiennement. C'est pourquoi la Ville de Paris continue la poursuite de nouveaux projets, en l'occurrence une pension de famille de 30 places et 50 places d'urgence destinées à des jeunes femmes de 18-25 ans dans le 10^e arrondissement, une résidence sociale et une pension de famille d'un total de 35 places dans le 12^e arrondissement, livrables en 2024.

La Ville accompagne également la réalisation d'une résidence sociale de 21 logements dans le 16^e, un projet de résidence sociale multi-sites (2 structures) dans le 20^e, et un dernier projet de résidence sociale de 19 logements dans le 20^e, dont la nature pourrait évoluer après échanges avec les services de l'État.

Les femmes victimes de violence, en dehors de ces lieux spécifiquement dédiés, peuvent être orientées vers des CHRS pour toutes les femmes. Ces structures repèrent de plus en plus de femmes qui on fuit des violences, même si le motif d'entrée n'est pas forcément celui-ci : citons les CHRS du pôle Joséphine Baker de la DSOL, le CHRS Pauline Roland, le CHRS Charonne, le CHU Crimée, et le CHRS-CHU Stendhal qui accueille des jeunes majeur-es isolé-es. Plusieurs associations, qui gèrent aussi des CHU-CHRS Femmes, rencontrent des situations similaires (CHU Plurielles, Paris Championnet, CHS Cœur de Femmes).

Renforcement des solutions d'hébergement pour les auteurs de violences

En complément, la Ville a soutenu avec l'État la prise en charge des auteurs présumés de violences conjugales avec la création de **8 nouvelles places en CHRS** en période de confinement, passant le dispositif existant à **11 places**. En 2023, **17 admissions** ont eu lieu pour 17 orientations par le Pôle Palais du SPIP 75, avec une file active de 29 personnes dont 2 femmes. Cette prise en charge permet d'éviter les situations d'errance, de prévenir la récurrence (respect du contrôle judiciaire de l'ensemble des auteurs présumés et peu de reprise de vie commune après l'audience).

Grille de cotation pour les demandes de logements sociaux

La **surpondération** est de 18 points (au lieu de 12 auparavant) en cas de *violences familiales*, sur présentation de justificatifs (main courante puis PV de renseignement judiciaire ou dépôt de plainte). Est également pris en compte « *l'événement grave* » c'est-à-dire d'une extrême gravité, en lien avec le logement occupé et portant concomitamment atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique de l'un·e ou des occupant·es, nécessitant un relogement urgent (temporaire ou pérenne), par exemple des violences physiques et psychologiques très graves et avérées. L'événement grave donne des points supplémentaires (30 points) au terme d'une procédure spécifique.

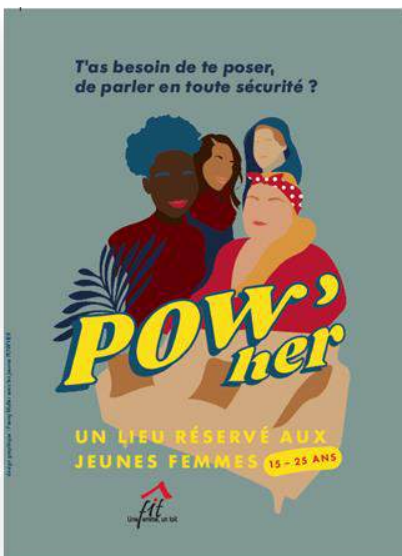
Le nombre de relogement pour des victimes de violences familiales a fortement augmenté : il est passé de **89 femmes victimes en 2016 à 209 en 2023** (*Voir l'État des lieux 2023*).

Cette évolution va de pair avec la formation constante des conseiller·es logement de la Direction du logement et de l'habitat (DLH) de la Ville de Paris, et avec la vigilance des commissions d'attribution, pour rendre effective la grille de cotation.

Une réforme de la cotation de la demande de logement social, harmonisée à l'ensemble du territoire parisien a été mise en place début janvier 2024.

2. Les jeunes femmes face aux violences

Le 31 août 2019, s'est ouvert la structure **POW'HER** à Bagnolet, **le premier accueil de jour pour jeunes femmes de 15-25 ans victimes de violences sexistes et sexuelles, géré par l'association FIT, une Femme, un Toit**, issue d'un partenariat inédit entre les deux Observatoires des violences faites aux femmes de Paris et la Seine-Saint-Denis, la Ville de Bagnolet et l'État. Après une phase expérimentale qui a duré jusqu'au 31 mars 2022, la structure est en cours de pérennisation malgré des difficultés financières qui pourraient remettre en cause son avenir.



Depuis l'ouverture en septembre 2019, ce sont 510 jeunes femmes qui ont bénéficié d'un accompagnement. Les Parisiennes représentent 30% de la file active. La majorité des jeunes femmes cumulent en moyenne deux violences dans leurs parcours, exercées par deux agresseurs différents. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de **20 ans**.

L'équipe réalise un accompagnement individuel autour de la sortie des violences et travaille en complémentarité avec les structures de droit commun sur les autres démarches

(services sociaux, scolaires, centre de santé, etc.). Le LAO POW'HER propose aussi un soutien aux professionnel·les qui peuvent nécessiter une expertise face à une situation (EPJ, club de prévention, missions locales etc.). Des temps collectifs sont proposés aux jeunes femmes autour d'activités de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes, de l'accès aux droits, ou encore la mise en place de projets par les jeunes femmes.

Depuis la création du LAO, l'équipe s'est étoffée et est maintenant composée de **trois éducatrices spécialisées** ; en effet, l'objectif initial en termes de nombre de jeunes femmes suivies a été dépassé, il a donc fallu augmenter le nombre de professionnelles pour les accueillir. Plusieurs intervenantes extérieures viennent y faire des permanences : une psychologue, une conseillère conjugale et familiale, une juriste, une avocate et une conseillère en développement personnel et professionnel.

En 2023, le LAO a accompagné 144 jeunes femmes (90 arrivées pour la première fois) dont 75 Parisiennes.

Pour répondre à un besoin de mise en sécurité et d'hébergement exprimé par 75% des jeunes femmes reçues au LAO, un dispositif a été créé, sous la forme d'un Centre d'Hébergement d'Urgence de 49 places. Suite à l'arrêt de la convention avec la structure hôtelière en début d'année 2023, le CHU a fermé ses portes et 12 places d'urgence de la structure ont pu être réorientées sur le CHRS du FIT.

3. La santé des femmes

En 2022, suite à la création de la DSP (Direction de la santé publique) à la Ville de Paris, de nouvelles orientations ont été définies et mises en œuvre.

Le Pôle santé mentale de la sous-direction de l'offre et des parcours de soin de la Direction de la Santé Publique a notamment pour mission de représenter la collectivité parisienne dans ses rapports avec tous·tes les acteur·rices intervenant dans le champ de la santé mentale à Paris, d'impulser et de soutenir les orientations et actions de la politique de santé mentale de la collectivité en lien avec les secteurs institutionnels et associatifs. Il coordonne et fournit également un appui méthodologie aux projets issus des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) avec une équipe de 4 coordonnatrices CLSM, en lien avec les mairies d'arrondissement et les acteur·rices du champ sanitaire et les représentant·es d'usager·es.

Des consultations en psychotrauma ont été mises en place. Entre 2019 et 2021, plus de six-cents patient·es ont pu être reçu·es à l'Institut de Victimologie de Paris. Les motifs de violences intra familiale et/ou conjugale sont les plus fréquents lors de ces consultations. Cependant, la convention n'a ensuite pas été reconduite.

Aujourd'hui, un projet est en cours de réflexion dans le cadre de l'appel à projet du FIOP (Fond d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie) avec le centre de psychotraumatisme de l'Hôpital Tenon afin de fluidifier les liens partenariaux et de favoriser le bon déroulement du parcours patient allant du repérage des troubles à la prise en charge de psychotraumatisme complexe.

Des formations sont également dispensées aux professionnel·les des secteurs médicaux et paramédicaux sur le sujet du psychotrauma avec une approche clinique.

A la suite de la campagne du 25 Novembre 2022 portant sur la santé des femmes victimes de violences, l'année 2023 a permis de donner suite au projet de « kit violences ». Des groupes de travail - co-pilotés par l'OPVF et la DSP - se sont organisés avec les professionnel·les. Ce kit, qui rassemble les différentes ressources nécessaires pour orienter des victimes, sera distribué dans les centres médicaux et médico-sociaux de Paris à partir de Septembre 2024.

B. Mise en œuvre de dispositifs

1. Le TGD (Téléprotection Grave Danger)

Depuis 2012, la Ville coordonne et cofinance le dispositif d'alerte « Téléprotection Grave Danger » (TGD) qui met à la disposition des victimes de violences conjugales, après décision de la Procureure de la République, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de police, ainsi qu'un suivi au long court dispensé par le CIDFF, en cas de menaces.

Rappel : Le dispositif procure, outre une intervention rapide des services de police quand c'est nécessaire, une réassurance, une écoute, une prise en considération de sa situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique. Le téléphone procure à sa bénéficiaire un sentiment de sécurité en lui indiquant que sa situation est prise en compte, au regard du danger qu'elle court.

En 2023, 90 TGD sont en service, dans le cadre du marché national (Ministère de la Justice), soit une augmentation de 30 TGD par rapport à 2022. 128 femmes ont été admises dans le cadre du dispositif TGD en 2023.

Evolution du nombre de femmes admises dans le dispositif TGD

| Année | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de personnes | 21 | 28 | 25 | 51 | 48 | 98 | 128 |

La plupart des femmes accompagnées ont trouvé, grâce au CIDFF de Paris (association en charge des évaluations et des suivis des femmes victimes), des portes de sortie des violences et des solutions aux divers problèmes annexes qu'elles ont rencontrés (santé, emploi, logement, enfants...).

L'OPVF réalise le bilan du dispositif qui est présenté chaque année au Comité stratégique toutes les huit semaines. Les chiffres du bilan annuel du TGD ont été présentés dans l'*État des lieux des violences faites aux femmes 2023*.

2. La mesure d'accompagnement protégé (MAP) : les enfants co-victimes de violences conjugales

La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales

Rappel : La MAP permet, sur décision du juge aux affaires familiales (JAF), un exercice du droit de visite et un accompagnement protégé de l'enfant par un adulte-tiers, sans qu'il y ait de contact entre les deux parents, lors des déplacements entre les domiciles des parents, dans un cadre sécurisé et protecteur pour l'enfant.

La Ville de Paris, le Parquet, la Cour d'appel, la CAF (Mission parentalité) et la Préfecture de Paris (Service Droits des femmes et égalité) ont lancé en 2018, la MAP (mesure d'accompagnement protégé des enfants). En 2019, 17 enfants âgés de 2 à 13 ans ont été accompagnés. En 2021, 12 MAP ont été prescrites par la JAF et seulement 5 ont été mises en œuvre. D'octobre 2022 jusqu'à octobre 2023, le dispositif a permis la réalisation de 8 mesures (pour 2021/2022, 19 mesures ont été réalisées). **En 2023, 10 mesures ont été exercées sur 14 mesures ordonnées et 5 MAP étaient terminées à la fin de l'année.**

Un bilan détaillé de l'expérimentation a été rédigé par l'association Jean Cotxet, retenue pour la mise en œuvre du dispositif, pour l'année 2023, dont le bilan chiffré précise :

- 91 accompagnements et 51 entretiens.
- Nombres de familles concernées : 10 familles pour 14 enfants âgés de 3 à 12 ans.
- Nombres de mesures mises en place ou en cours de mise en place : 2 suite à la demande de mise en place d'un espace de rencontre avant la mise en œuvre de la mesure.
- Nombre de mesures non mises en place : 2. La non mise en place de mesures est due aux facteurs suivants :
 - Placement de l'enfant
 - Refus de l'auteur de mettre en place la mesure

À noter : en 2021, la MAP et les conditions de sa mise en place étaient encore méconnues par les magistrat·es. En 2022, la communication vis-à-vis des magistrat·es (les JAF du Pôle famille du TJ) commence à porter ses fruits et un projet de création d'une plaquette d'information est en cours de réflexion. De même la formation de 130 avocat·es du Barreau augmente la connaissance, et donc potentiellement la prescription, de la mesure.

3. La Maison des femmes de l'AP-HP

La Maison des femmes de l'AP-HP s'est inspirée de la Maison des femmes implantée à Saint-Denis en s'adaptant au contexte et aux spécificités des territoires concernés. Ainsi, 3 structures ont été créées dans Paris, Bichat (18e), La Pitié Salpêtrière (13e) et Hôtel Dieu (4e).

La Maison des femmes de l'APHP a été conçue pour offrir un lieu de répit, permettant aux femmes victimes de violences d'être en sécurité et de se reconstruire pendant, par exemple, le processus d'éviction du conjoint violent, et d'effectuer la recherche d'un logement pérenne ou d'une place en centre d'hébergement d'urgence.

L'objectif est d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences en évitant la multiplicité des interlocuteur·rices, en favorisant la coordination des acteur·rices et en adaptant et coordonnant les réponses sur le volet médical, social et juridique.

Les trois premiers sites de la Maison des Femmes de l'AP-HP sont des lieux d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation, comportant des possibilités d'intervention sur 4 volets :

- Le volet sanitaire et médical : une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle (médecin, sage-femme, gynécologue, infirmier·e, aide-soignant·e, psychologue, psychiatre, conseiller·e conjugal·e et familial·e, sexologue).
- Le volet social : un parcours personnalisé avec prise en charge individuelle et une aide à l'accès au droit dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec des **travailleur·ses sociaux·ales** et des associations spécialisées.
- Le volet juridique : une permanence qui conseille et oriente avec des expert·es de l'accès aux droits,
- Le volet judiciaire : une permanence policière permettant le dépôt de plainte.

Concernant le volet social, un appel à projet, piloté par l'OPVF, a été lancé en 2021 pour la mise en place de permanences sociales au sein de chaque structure de la Maison des femmes de l'AP-HP. Les associations Halte Aux Femmes Battues (HAFB) et Libres Terres des Femmes (LTDF) ont présenté un projet commun et remporté l'appel à projet pour les structures Bichat et Hôtel Dieu. Depuis le début de l'année 2023, la CAF a également financé le projet de permanences sociales, ce qui a permis que 2 travailleuses sociales effectuent un temps complet sur les 2 sites. L'association Aurore a remporté l'appel à projet pour la structure La Pitié Salpêtrière, 1 travailleuse sociale est à mi-temps sur le site.

En plus de ces consultations individuelles, des ateliers thérapeutiques et des groupes de parole sont proposés aux patientes victimes de violences. Les 3 structures sont ouvertes du lundi au vendredi et accueillent les femmes sur rendez-vous.

4. Le PV de renseignement judiciaire

Certaines victimes appréhendent de déposer une plainte car elles redoutent les conséquences judiciaires et familiales que leur démarche va nécessairement entraîner. Pour laisser à la victime la possibilité de signaler les faits, jusqu'à présent il était possible d'avoir recours à une déclaration de main-courante. Ce protocole est désormais proscrit dès lors que la victime révèle des faits de violences, quelle que soit leur nature (physiques, morales, sexuelles). Il convient désormais de permettre aux victimes de faire des déclarations sans dépôt de plainte sur **un procès-verbal de renseignement judiciaire**.

L'enquêteur·trice doit, dans ce cas, expliquer à la victime la différence entre un procès-verbal de dépôt de plainte et un procès-verbal de renseignement judiciaire. Dans tous les cas, les violences révélées par la victime doivent être signalées immédiatement au Parquet et ce, même si la victime ne souhaite pas déposer plainte et a eu recours au procès-verbal de renseignement judiciaire. La grille d'évaluation du danger doit être systématiquement jointe au PV de plainte ou de renseignement judiciaire adressé au Parquet.

5. Le Protocole féminicide/homicide conjugal appelé protocole « situations traumatiques graves pour mineur·es »

L'OPVF reste en lien sur plusieurs dispositifs à la croisée de ses compétences et de celles de directions partenaires, telles la DSOL, comme dans le cadre du protocole Féminicide (homicide conjugal) signé par la Maire en mars 2020, piloté par le Parquet des mineur·es. **La mise en place de ce protocole permet d'encadrer la prise en charge du ou de la mineur·e en cas d'implication d'un parent dans la mort violente de l'autre parent** afin de garantir la meilleure articulation possible entre les différent·es acteur·rices de la protection de l'enfance, dans l'intérêt du/des mineur·es (voir le détail dans le bilan).

Le protocole a été révisé entre les partenaires concernés sous l'impulsion du Parquet des mineurs et un nouveau protocole a été signé par les parties en Décembre 2023. Il s'intitule désormais « Protocole relatif à la prise en charge des mineurs suite à homicide conjugal et autres situations traumatiques graves pour le·la mineur·e ». C'est l'extension à d'**autres situations traumatiques** graves pour le·la mineur·e qui est à prendre en compte.

Le rôle du·de la magistrat·e référent·e du Parquet des mineurs est d'informer le Président du tribunal pour enfants de la mise en œuvre de ce protocole et de faire le lien avec le service d'enquête saisi, la cellule de recueil des informations préoccupantes CRIP 75, l'hôpital Trousseau et le centre de victimologie de Trousseau et le juge des enfants.

La CRIP désigne un binôme de professionnel·les de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Service Social Scolaire pour évaluer la situation. L'évaluation première de santé des
OPVF – septembre 2024

mineur•es est réalisée par le SAMU qui décide de son orientation, en lien avec la cellule d'urgence médico-psychologique, s'agissant de son ou de leur état psychologique, une orientation est faite en priorité à l'hôpital Trousseau et complétée par une prise en charge par le centre de victimologie de Trousseau.

Le renforcement du lien avec la police permet d'identifier les situations et de prendre en charge au mieux et au plus tôt les enfants co-victimes.

Le protocole avait été activé une fois en 2022 et une fois en 2021. Pour l'année 2023, le protocole a été activé une fois mais il ne s'agissait pas d'un féminicide.

C. Coordination et formation

1. Le plan de formation des acteur·rices

La Ville de Paris propose à ses agent·es des formations adaptées à leurs missions respectives (accueil, accompagnement, médiation...). L'ensemble de ces formations constitue un véritable dispositif, coordonné et cohérent en matière de contenu.

Au total : **7 225 professionnel·les** ont participé à une formation sur les violences faites aux femmes entre 2008 et 2023

(Voir le tableau dans l'état des lieux OPVF 2023)

Objectifs du dispositif de formation

- Améliorer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes
- Renforcer la qualification de chacun·e
- Identifier les acteur·rices qualifié·es et adapté·es
- Contribuer à mettre en place une réponse cohérente et pertinente sur tous les territoires parisiens

Les différents modules

1. Primo-accueil face aux violences de genre
2. Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales
3. Prise en compte des mariages forcés
4. Mutilations sexuelles féminines
5. Les enfants exposés à des violences conjugales
6. Les impacts psychologiques des violences
7. Les violences faites aux femmes dans le sport

- ✓ En 2023, 3 sessions de la formation primo accueil – violences faites aux femmes ont été mises en place, permettant de couvrir tous les arrondissements parisiens et de former **57 professionnel·les** en charge de l'accueil venant de 4 directions différentes (DDCT, DSOL, DSP, DPMP).
- ✓ En 2023, un cycle de formation et d'échanges de pratiques sur les thématiques de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles a été lancé au mois de novembre et s'est poursuivi sur l'année 2024. Ce cycle a réuni **40 professionnel·les** des structures jeunesse du 18^e et a été co-construit avec la DJS, la DDCT, la Préfecture de région IDF, Préfecture de Paris, et la Cité éducative du 18^e.
- ✓ De plus, dans le cadre de la formation continue, la DSOL propose et finance des formations à destination des agent·es de travail social, afin de consolider leurs compétences sur le volet du repérage et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Il en est de même, pour les agent·es exerçant leurs missions

dans les services de protection de l'enfance, afin d'approfondir la compréhension de l'impact des violences sur les enfants, d'adapter leur posture professionnelle pour l'accueil de ceux-ci et leur écoute spécifique, de comprendre les enjeux de la parentalité dans un contexte de violences conjugales, et de pouvoir proposer des soutiens adéquats et sécurisants.

En 2023, 3 formations ont été dispensées permettant de poursuivre cet objectif de formation :

- Prise en charge des auteurs de violences conjugales en parcours migratoire d'une durée d'une demi-journée (15 participant·es)
- Prise en charge des victimes de violences conjugales (106 participant·es)
- Les violences conjugales d'une durée de 8 jours (63 participant·es)

2. Les réseaux d'aide aux victimes (RAV) et les réseaux violences conjugales

La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) et du schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales (SDAV) actualisé en juin 2023.

Avec l'appui des coordonnateur·rices des Politiques locales de prévention et de sécurité (PLPS), les mairies d'arrondissement peuvent développer un partenariat local à travers les Réseaux d'aide aux victimes (RAV) avec pour objectifs d'améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes sur chaque territoire en créant une synergie locale des intervenant·es.

L'activité des RAV-Violences faites aux femmes peut se résumer ainsi :

- La mise en réseau et la coordination des différents partenaires intervenant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes sur l'arrondissement.
- L'échange d'informations, en lien avec les actions de la Ville de Paris, la vie de l'arrondissement ou plus globalement toutes les actualités intéressant l'objectif de lutte contre les violences faites aux femmes.
- L'approfondissement de points thématiques pour accroître les connaissances des membres en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.
- La réalisation d'outils de prévention, de sensibilisation et d'information du grand public et/ou des professionnel·les de l'arrondissement.
- La mise en place de groupes de travail thématiques et le retour de leurs activités.

Des exemples des thèmes traités dans les RAV-VF (Violences faites aux femmes) :

- Le logement et l'hébergement des femmes victimes de violences
- L'accès aux droits, notamment au titre de séjour pour les femmes étrangères
- La petite enfance, les enfants/ados co-victimes de violences conjugales
- La santé des femmes au regard des violences, santé psychologique
- Le harcèlement de rue, les violences dans l'espace public et au travail,
- Les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines (MSF), etc.

Véritable mise en œuvre territoriale de l'aide aux victimes, les RAV, après avoir connu une période intense, ont perdu en activité. Ainsi, au 1^{er} janvier 2024, seuls 2 RAV étaient actifs sur 1 arrondissement, le 19^e. Les autres étaient à l'arrêt ou « en sommeil » souvent en raison de vacances de poste des coordonnateur·rices des Politiques locales de prévention et de sécurité - PLPS.

Depuis, des réactivations de RAV violences faites aux femmes se font jour sur les arrondissements suivants : 13^e, 17^e, 15^e, 18^e, 12^e (à venir) et 3 sont en cours de création avec le soutien de la responsable du SDAV : 8^e, 11^e, 17^e.

Il est à noter que le RAV 19 a vu la poursuite du Point Femmes 19, animé par l'association Libres Terres des Femmes et un nouveau dépliant a été mis au point et diffusé. Le RAV 13 a organisé une présentation des dispositifs d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes victimes de violences à destination des professionnel·les de santé de l'arrondissement. Cette liste n'est pas exhaustive.

À la demande du Cabinet de Nicolas Nordman, la DPMP a engagé avec les maires d'arrondissement la refonte des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA) avec pour objectif d'aboutir à des documents plus compacts et permettant aux maires de mieux se saisir des outils existants, voire d'en développer de nouveaux notamment pour prévenir les violences faites aux femmes. Entre novembre 2022 et juin 2023, l'ensemble des nouveaux CPSA ont été signés à Paris.

À ce titre et dans le cadre des fiches actions de ces CPSA, il est rappelé l'existence des réseaux d'aides aux victimes – RAV - dans les arrondissements qui représentent une déclinaison territoriale du SDAV. Les RAV prenant en compte la lutte contre les violences faites aux femmes ont bien entendu toute leur place dans les contrats. Alors qu'auparavant le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité – CPPS - constituait le texte premier, ensuite décliné dans chaque arrondissement, le nouveau – CPPS – est établi à la suite de la rédaction des CPSA, conçus comme des réponses opérationnelles aux questions locales.

Les Contrats locaux ont ainsi alimenté le CPPS, engagé dès lors sur les problématiques nécessitant une prise en charge et mobilisation à une échelle plus globale. Le nouveau contrat parisien, dont la refonte a démarré fin 2022, a été finalisé et
OPVF – septembre 2024

adopté au Conseil de Paris le 16 novembre 2023. Il a pour objectifs de poursuivre l'amélioration de l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes d'infractions pénales à Paris ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales et l'accompagnement des victimes d'exploitation sexuelle. Enfin, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public sera développée grâce, en partie, à la formation des agent·es de la DPMP pour mieux protéger les victimes et sanctionner les auteurs.

Enfin, un Guide d'accueil et d'orientation des victimes à destination des professionnel·les parisiens, a été travaillé par les signataires du schéma départemental d'aide aux victimes et réalisé par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention en 2018.

Ce guide a été actualisé en 2022 et diffusé à l'ensemble des Réseaux d'aide aux victimes et plus largement aux professionnel·les parisien·nes susceptibles d'agir auprès des victimes. Il sera à nouveau réactualisé en 2024.

Les réseaux violences conjugales (DSOL)

Dans plusieurs arrondissements, des Réseaux locaux violences conjugales sont constitués et interviennent dans l'aide aux victimes. Ces groupes sont constitués de professionnel·les pluridisciplinaires et de terrain qui accompagnent des victimes, leurs enfants et des auteurs en fonction de leurs missions respectives. Les professions les plus représentées sont les travailleurs sociaux, travailleuses sociales, et agent·es médico-sociaux·ales ainsi que les juristes d'institutions parisiennes et d'associations. La composition des membres des réseaux varie en fonction de la diversité des territoires. Ces réseaux sont pilotés soit par des services de la DSOL (Espaces Parisiens Solidarités, Direction Sociale des Territoires), soit par des partenaires (CAF ou associations), soit à la collégiale par leurs membres.

Environ **130** travailleurs sociaux ou travailleuses sociales « référent·es violences conjugales » sur le territoire parisien, professionnel·les de la Direction des solidarités, de la Direction des familles et de la petite enfance, de la Direction de la police municipale parisienne, de la Direction des ressources humaines, participent au Réseau parisien des référent·es violences conjugales dont le pilotage est assuré par le Pôle expertise métier du Bureau des Services Sociaux de la Sous-Direction des Territoires de la DSOL (Ville de Paris).

Les réseaux locaux d'arrondissements et le réseau central des référent·es violences conjugales sont complémentaires et permettent une réflexion commune autour du sujet des violences faites aux femmes et la mise en place d'outils et d'actions pour lutter contre ce phénomène.

3. Les publications destinées au public et aux professionnel·les

Rappel :

En 2019, la Ville de Paris a actualisé la brochure **Femmes d'ici et d'ailleurs** en rappelant les droits fondamentaux, administratifs et civils auxquels les étrangères victimes de violences peuvent recourir pour se protéger.

Elle a été éditée en 6 langues par la Mairie du 10^e arrondissement : anglais, espagnol, tamouls, arabe, turc et chinois. Toutes sont en libre téléchargement sur Paris.fr



La brochure **Viols et agressions sexuelles** a été actualisée. Un groupe de travail en présence du Parquet de Paris, de la Direction de la police municipale et de la prévention ainsi que du Collectif Féministe Contre le Viol s'est réuni à ce sujet.

Le Violentomètre

Le Violentomètre (Prix d'argent Territoria) est une règle graduée permettant d'estimer si une relation conjugale est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Inspiré de supports existants en Amérique Latine, cet outil permet aux femmes de se questionner sur leur relation amoureuse en décryptant la présence ou la menace de violences sexistes et sexuelles dans leur couple. Ce support peut s'utiliser de manière préventive ou pour contribuer à évaluer le danger lors d'un accompagnement.

Le Violentomètre a été demandé par plus de 130 collectivités territoriales en 2022, dans diverses Villes, Départements et Régions de France et pays tels que la Belgique, la Suisse pour une reproduction à l'identique et une diffusion large sous forme de marque-page, de kakémono, d'affiche, de flyer digital, de banderole, de stylo dérouleur, etc.

Enfin, il continue de faire l'objet de customisation de sacs à pain et sacs de pharmacie dans diverses villes de France.

Traductions en 13 langues

Il a d'abord été traduit en six langues (anglais, espagnol, tamouls, arabe, turc et chinois). En 2020, cinq traductions supplémentaires ont été réalisées (en roumain, italien, portugais, russe et farsi). En 2021, deux traductions supplémentaires ont été faites (en corse et en polonais), ce qui porte leur nombre à 13 traductions en langues différentes, ainsi qu'en braille et en méthode «Facile à lire et à comprendre» (FALC).



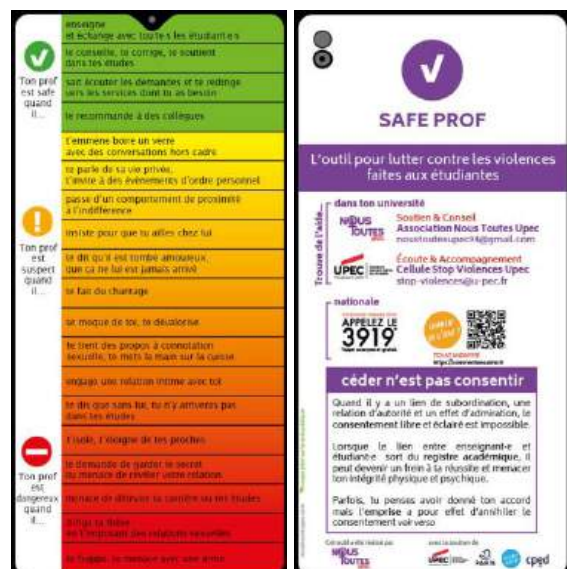


Le Respectomètre a été réalisé en 2021 à l'initiative de la Ville de Paris/OPVF-SEII. Il s'agit d'un outil de prévention et de sensibilisation permettant de réfléchir aux comportements respectueux et égalitaires dans les relations amoureuses et affectives.

En 2021, un nouvel outil a été conçu et réalisé, à l'initiative de Nous Toutes Upec avec le soutien de l'Upec, la ville de Paris/OPVF, En avant Toutes et la Conférence permanente égalité diversité (CPED).

Son nom : **SafeProf** : un outil pour lutter contre les violences entre étudiant·es et enseignant·es.

Il est accessible sur le site internet de Nous Toutes Upec : <https://noustoutesupec.com/safeprof/>



Plus récemment, un nouvel outil a été finalisé : **Réglo'Sport**, sur la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le monde sportif. Il a été réalisé à l'initiative du **Comité Paralympique et Sportif Français** et l'Association Francophone de Femmes Autistes (**AFFA**), en partenariat avec le **Ministère des sports** / Bureau Éthique sportive et protection des publics, l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis et la **Ville de Paris** via l'OPVF.



3. Le travail de réflexion de réflexion et de coordination avec le CLAV

Continuité des groupes de travail issus du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) violences conjugales

Suite au lancement du Comité Local d'Aide aux Victimes portant sur la thématique des violences conjugales le 25 novembre 2021, trois groupes de travail ont débuté en présence des acteur·rices institutionnel·les et associatif·ves. Le premier groupe porte sur la prise en charge des victimes de violences conjugales, le second groupe sur la prise en charge des auteurs et le troisième groupe sur la formation.

Cette instance est co-pilotée par la Préfecture de la Région et de Paris, la Procureure de la République de Paris, la Préfecture de police de Paris et la Ville de Paris, représentée par Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le CLAV est un dispositif opérationnel permettant de mieux coordonner les acteur·rices et l'action publique de lutte contre les violences conjugales en s'appuyant sur les travaux déjà conduits par les différents réseaux et instances existantes.

D. Visibilité

1. Organisation et coordination du 25 novembre

Depuis 2006, durant deux semaines, de nombreuses actions sont organisées dans tous les arrondissements afin de sensibiliser le grand public et les professionnel·les à la question des violences faites aux femmes.

L'OPVF impulse l'organisation d'un **programme parisien de visibilité des luttes contre** les violences faites aux femmes en contribuant à leur promotion et en collaborant à la réflexion de la programmation. Les partenaires associatifs, les mairies d'arrondissement, les Points d'accès au droit, les services sociaux et les centres sociaux, sont de plus en plus nombreux à y participer.

Depuis 2015, à l'occasion de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, la Ville organise une journée de **rencontre interprofessionnelle** chaque année, autour de plusieurs thématiques :

- **En 2015** : les conséquences des violences sur la santé physique et psychologique.
- **En 2016** : les enfants co-victimes de violences conjugales - « Protéger la mère, c'est protéger l'enfant » (avec 350 personnes).
- **En 2017** : le sport, bastion du sexisme et/ou moyen de reconstruction de soi pour les femmes et jeunes filles qui ont été victimes de violences conjugales et intrafamiliales (environ 250 personnes).
- **En 2018** : les violences faites aux jeunes femmes, prévenir le sexisme et accompagner les victimes (avec plus de 400 professionnel·les de différents secteurs : jeunesse, social, éducation spécialisée, santé, universitaire etc.)
- **En 2019** : « Face aux violences, sortons du silence nous avons toutes des droits », pour traiter l'impact des violences sur le droit des femmes étrangères (plus de 250 professionnel·les).
- **En 2020** : Les violences patriarcales à l'encontre des enfants et des jeunes (plus de 200 professionnel·les connecté·es à distance).
- **En 2021** : Le sexisme aux racines des violences faites aux femmes (plus de 250 professionnel·les connecté·es à distance).
- **En 2022** : Les violences faites aux femmes : mieux détecter pour mieux soigner (plus de 225 professionnel·les).
- **En 2023** : « Ni à prendre, ni à vendre : repérer, prévenir et lutter contre les violences sexuelles ». Lors de cette 9^e journée de rencontre interprofessionnelle, du 23 novembre 2023, en présentiel à l'annexe de la Mairie du 14^e, plus d'une vingtaine d'intervenant·es et **150 professionnel·les** étaient présent·es.



TA FILLE
TA SOEUR
TA MAMAN
TA FEMME
TA COPINE

Œuvre réalisée par Alice de Fressenel étudiante à l'EPSAA,
l'école de communication visuelle de la Ville de Paris

Les étudiant-es de l'école supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (ESPAA), ont participé pour la troisième fois à cette campagne avec la création de visuels qui a donné lieu à une exposition à QJ. Une campagne 360° a été réalisée par la Mission Communication de la DDCT en appui avec le SEII à travers des affichages, les réseaux sociaux et le web et la mise en ligne d'événements en arrondissements sur le site Que faire à Paris.

**9^{ème} rencontre interprofessionnelle
de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) :**
**« Ni à prendre, ni à vendre : repérer, prévenir et lutter contre les violences
sexuelles. »**

La Ville de Paris a souhaité que le thème pour cette édition porte sur la lutte contre toutes les violences sexuelles.

La journée a débuté avec un mot d'accueil de Catherine Chevalier, Conseillère du 14^{ème} arrondissement déléguée à l'accessibilité universelle, aux personnes en situation de handicap, à la lutte contre l'exclusion, à l'intégration et à la lutte contre les violences faites aux femmes, puis par une ouverture par Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Les élues ont rappelé leur engagement et la mobilisation de la Ville de Paris dans la lutte contre les violences faites aux femmes, les avancées dans ce combat, et la

nécessité de tenir une rencontre interprofessionnelle consacrée à « Repérer, prévenir et lutter contre les violences sexuelles. »

Le début de cette matinée s'est poursuivi avec une présentation de 4 intervenants et intervenantes qui ont successivement apporté des éléments de compréhension sur les spécificités des violences sexuelles. Ainsi, Pierre-Alain Abadia, substitut au Tribunal Judiciaire de Paris, chargé des politiques partenariales auprès de la Procureure de la République de Paris, Charlotte Gorgiard, médecin légiste à l'unité médico-judiciaire de l'hôpital Hôtel-Dieu, Sophie Lascombes, chargée de mission au Collectif Féministe Contre le Viol, et Marie-France Casalis, co-fondatrice du Collectif Féministe Contre le Viol et responsable du pôle formation, et Myriam Lebkiti, membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et secrétaire confédérale de la CGT en responsabilité sur les enjeux d'égalité au travail et dans la vie ainsi que sur les luttes contre les violences sexistes et sexuelles, ont permis d'apporter leurs éclairages sur l'état des lieux des violences sexuelles à Paris, la question des examens médicaux-légaux, les différents types de violences sexuelles et la stratégie de l'agresseur, la spécificité des violences sexuelles au travail.

Tout au long de cette journée, 3 tables-rondes ont été animées par Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, Sarah Pèpe, Chargée de projet éducation à l'égalité et Amandine Bineau, Chargée de projet lutte contre les violences faites aux femmes à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.

La matinée s'est terminée avec la 1ère table ronde, animée par Hélène Bidard, abordant l'inceste et les autres violences sexuelles durant l'enfance. Le juge Edouard Durand, co-président de la première Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, a présenté l'enquête de la CIIVISE en évoquant le recueil des témoignages et les recommandations. Madame Mié Kohiyama, co-fondatrice de BeBrave France a abordé le sujet des violences sexuelles sur les enfants en ligne.

L'après-midi s'est ouverte avec l'intervention d'une délégation de femmes ukrainiennes, survivantes de la prostitution, en présence de l'ONG CAP international pour alerter sur les conditions des femmes en Ukraine, la banalisation de leur exploitation sexuelle à l'heure où la guerre sévit dans le pays.

L'après-midi s'est poursuivie avec la 2ème table ronde intitulée « pornographie/prostitution : faux sexe et vraies violences » animée par Sarah Pèpe. Laurence Cohen, ancienne sénatrice du Val-de-Marne a présenté le rapport du Sénat paru en 2022 « Porno : l'enfer du décor ». Alyssa Ahrabare, responsable plaidoyer et juridique du réseau européen des femmes migrantes a abordé la violence que revêt la prostitution sur les personnes qui en sont victimes. Enfin, Mélanie Dupont, présidente de l'Association Contre les Violences sur Mineurs (ACVM) a présenté également l'enquête de victimation sur les jeunes de 15 à 21 ans menée à Paris et consacrée notamment à la victimologie de la prostitution sur cette catégorie de population.

Puis trois étudiantes de Sciences Po Paris, Raphaëlle Champeau, Marianne Mignot Ogliastri et Alexandra Girard ont réalisé une présentation conjointe du rapport sur l'offre d'éducation sexuelle et affective à Paris.

La troisième et dernière table-ronde de cette journée, animée par Amandine Bineau, avait pour objet « En finir avec les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés et les viols conjugaux ». Trois intervenantes venant du secteur associatif et accompagnant les femmes victimes sont intervenues ; Manon Descamps, cheffe de projet Île-de-France auprès de la Fédération Nationale Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS), Christine-Sarah Jama, directrice de l'association Voix de Femmes et Docteure Emmanuelle Piet, présidente du Collectif Féministe Contre le Viol.

Ensuite, Ernestine Ronai, responsable de l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis a apporté son éclairage sur la prostitution et le mariage forcé, ainsi que sur le rôle des observatoires départementaux en lien avec ces sujets.

Enfin, Floriane Volt, directrice des affaires publiques et juridiques de la Fondation des Femmes a présenté le rapport de la Fondation des Femmes : « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? »

La journée s'est terminée avec le discours de clôture d'Hélène Bidard qui a rappelé l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Différents points ont été évoqués, dont l'importance de former, outiller, faire évoluer la législation pour détecter, protéger les victimes et accompagner les conséquences de ces violences. Plusieurs pistes concrètes ont été annoncées : associer les associations accompagnant les personnes prostituées à participer à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, réactualiser le guide sur le mariage forcé et mener des campagnes d'informations sur la loi dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques.



Documentation et outils à partager

Vous pouvez retrouver les actes de la Journée Interprofessionnelle sur *paris.fr* sur la page : <https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>

Bilan 2023 du 25 novembre

Les évènements dans les arrondissements de Paris

En 2023, les évènements ont mobilisé **plus de 4 000 Parisien·nes et professionnel·les** avec **plus de 40 évènements** recensés dans la brochure programme.

(Rappel : en 2022, **plus de 5 000 Parisien·nes et professionnel·les** se sont mobilisé·es lors de la campagne avec plus de **70 évènements**).

1. Une cérémonie dédiée aux victimes du 25 novembre

Cérémonie en mémoire des victimes de féminicides

Une cérémonie en mémoire des victimes de féminicides a été organisée le samedi 25 novembre sur la place en Hommage-aux-Femmes-Victimes-de-Violences (1 Rue Berbier du Mets) dans le 13^e arrondissement, en présence des élu·es de la Ville de Paris, d'Emmanuel Grégoire, 1^{er} Adjoint à la Maire de Paris, d'Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de Jérôme Coumet, Maire du 13^e, de la Préfecture de Région, d'Annaïck Morvan, Déléguée régionale d'Ile-de-France aux droits des femmes, de la Préfecture de Police, d'Elise Lavielle, Sous-préfète, directrice adjointe du cabinet du préfet de police, et de nombreuses associations telles que l'Union Nationale des Familles de Féminicides, la Fondation des femmes. La cérémonie s'est conclue par une interprétation de l'hymne des femmes.